

Ils ont dit

« **Interpellés à leur hôtel, les membres du collectif [de juristes et d'avocats français,** espagnols et belges, venus défendre une vingtaine de prisonniers sahraouis) ont été retenus 4h30 au commissariat de Rabat [Maroc] sans pouvoir informer leurs autorités consulaires respectives, contacter un avocat ou tout simplement connaître le motif d'interpellation. Il semblerait que pendant ce laps de temps leurs téléphones portables et ordinateurs aient été fouillés. Ils ont été expulsés du Maroc dès le lendemain en l'absence de tout avis officiel. Le barreau de Paris condamne fermement l'utilisation de telles pratiques » (*Barreau de Paris, communiqué, 8 avr. 2016*).

« **Dans certains cas, le système de lanceurs d'alertes pervers, corromp** ce qu'il prétend protéger, introduisant la délation, le vol, le vice dans une procédure censée défendre les libertés individuelles. Pis, le président de la République envisagerait d'indemniser les lanceurs d'alertes. Nous pourrions dès lors imaginer une situation ubuesque dans laquelle une secrétaire d'un cabinet d'avocats à l'origine de fuites sur des clients, serait non seulement protégée mais verrait même sa forfaiture financée. Est-il sain de créer un système de délation de cette nature? » (*Me Touati, Huffington Post, 8 avr. 2016*).

« **Nous avons demandé aux banques françaises de faire un reporting complémentaire** de leurs activités dans les pays considérés comme des paradis fiscaux », a déclaré un porte-parole de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (*France Soir, 7 avr. 2016*).

« **Les propos calomnieux tenus à l'encontre de la Société générale et ses dirigeants** par M. Mélenchon et les membres du comité de soutien de Jérôme Kerviel (...) sont, non seulement intolérables et inacceptables pour la Société générale et pour ses 145 000 salariés, mais surtout relèvent de la diffamation », estime la banque (*France Soir, 7 avr. 2016*).

453

Caroline Vigneaux, pour rire

Ex-avocate devenue humoriste, marraine de la 1^{re} édition de la « Fête du droit » (V. *infra JCP G 2016, prat. 484*), Caroline Vigneaux se produira les 22 et 23 avril prochain à l'*Olympia* dans son *One woman show*, « Caroline Vigneaux quitte la robe ».

Et si le droit menait à l'*Olympia* ? C'est le défi assez fou que s'est lancé Caroline Vigneaux. Elle ose à peine y croire : pour deux soirs, son nom va apparaître en lettres capitales sur le fronton de la mythique salle parisienne.

Style décontracté, grands yeux clairs, du bagou et de l'aplomb, l'ex avocate a réussi un pari audacieux : passer du prétoire aux planches. Son spectacle grand public rembobine la bande d'une reconversion réussie.

La robe, elle en avait pourtant rêvée. « Dès le départ je voulais plaider, la seule chose qui m'intéresse c'est de parler ». Un master en droit des assurances et en responsabilité civile en poche, elle intègre l'EFB et officie pendant 7 ans dans de gros cabinets d'affaires parisiens (*Granrut, Dewey & LeBoeuf*). « Je plaçais contre le fisc, je suis même à l'origine d'une jurisprudence sur l'insaisissabilité des sommes placées en assurance vie ». L'avocate ne s'arrête pas là, réussit le concours de la Conférence et devient 11^e secrétaire, promotion 2005. « Mon *Olympia* de l'époque ! ».

La voie semble toute tracée. Mais autre chose l'appelle. Avec la troupe de l'UJA, elle a découvert la scène et l'écriture de sketches. « La petite graine de l'UJA a grandi ». La disparition de son grand-père lui donne le déclic : ne pas laisser filer sa vie. Au bout de 7 ans de barre, elle prend la tangente, abandonnant une vie confortable.

La jolie blonde s'inscrit au cours Florent, débute devant des salles vides qu'elle loue au prix fort pour jouer au chapeau sa pièce « *Il était une fée* » et s'invente une attachée de presse. « J'avais une approche entrepreneuriale, si je ne misais pas sur moi, qui allait le faire ? ». Autour d'elle, personne n'y croit vraiment, surtout pas ses anciens collègues et encore moins ses parents à qui elle annonce sans préavis : « Je ne suis plus avocate, je vais devenir humoriste. Ils ont cru à une blague ». Pour les siens, Caroline



a toujours eu une nature un peu trop extravertie au point d'épuiser son entourage, sourit-elle. Vosgienne par sa mère orthophoniste et bordelaise par son père ingénieur, elle grandit dans un petit village de Seine-et-Marne où elle fréquente des écoles catholiques. « Petite je me battais pour prendre

la parole. À la kermesse de l'école ou à l'église, j'adorais monter sur l'estrade, je m'installais comme une star ».

À l'étroit dans ce cadre strict, elle finit par l'être dans l'épilogue. De son changement de vie, elle puise la matière première de son *One* : la religion, les Vosges, la police, Pôle emploi, la condition féminine. Et le barreau bien sûr. Dans sa galerie de personnages, on croise Robert Badinter, un commis d'office, ce « *speed dating* judiciaire » ou encore la patronne d'un gros cabinet d'affaires qui envoie une « facture de bienvenue » à ses clients et qui traque les jeunes collaboratrices à coup de tests de grossesse automatiques. Caroline Vigneaux dépeint les désillusions d'une profession qu'elle ne renie pas pour autant, « elle a fait de moi ce que je suis ».

Avocate ou artiste, la jeune femme est constamment à la poursuite de « l'adrénaline du bonheur ». « Même si l'après m'angoisse, ce qui compte c'est le temps présent ». Aujourd'hui, c'est comme humoriste qu'elle intervient à la Fête du droit ou à la *Berryer*, le prestigieux concours d'éloquence où, fait rare, elle aura été candidate, secrétaire de la Conférence et invitée.

Sur scène, son *show* lui a valu d'être repéré par un producteur et par l'un des agents les plus en vue de la capitale. À 41 ans, cette fan de Jacqueline Maillan et d'Albert Dupontel a décroché son premier rôle au cinéma. Fin 2016 sortira « À fond » de Nicolas Benamou où elle joue aux côtés de José Garcia et d'André Dussolier. Un titre qui lui va bien.

FLORENCE CREUX-THOMAS